



Investir dans notre futur commun

Cofinancé avec l'appui de l'Union Européenne FEDER-
Programme Espace Atlantique



Union Européenne

Fonds Européen de
Développement Régional



PROJET ATLANTERRA

APPEL A

CANDIDATURES

Parcours d'art contemporain
sur la commune de Noyant la Gravoyère

Sculpture/Installation

→ Résidence d'un mois entre mars et avril 2012
→ Bourse de 5000€ par artiste

Date limite de candidature : **25 janvier 2012**



CENTRALE 7

Ateliers d'Artistes

<http://www.centrale7.net>

1/ LE CONTEXTE

Le projet Atlanterra

Le projet Atlanterra a pour objectif la **mise en valeur de l'exploitation minière** dans l'espace atlantique européen sous ses aspects industriels, techniques, culturels, sociaux et humains. C'est un projet cofinancé avec l'appui de l'Union Européenne dans le cadre du programme FEDER. Il se déroule entre janvier 2010 et décembre 2012.

Il regroupe **10 partenaires de 5 pays** : Grande Bretagne, Irlande, Portugal, Espagne et France.

Au sein de ce projet, la commune de **Noyant la Gravoyère** a été élue comme **chef de file**.

La commune de Noyant la Gravoyère

Noyant la Gravoyère est une commune située dans le nord du département du Maine et Loire, sur le territoire segréen, « l'Anjou Bleu ». Elle compte **1848 habitants**.

Noyant la Gravoyère est **une ancienne commune minière**. L'extraction du schiste ardoisier a façonné la commune et ses habitants. « La Mine bleue », ancienne mine d'ardoise fermée en 1936, est aujourd'hui un lieu touristique.

Au travers du projet Atlanterra, la commune souhaite revaloriser son patrimoine et développer de nouvelles activités. De nombreuses actions sont programmées sur la commune : création d'un parcours d'interprétation sur le patrimoine ardoisier, mise en place de cercles de mémoire, échanges et développement d'outils avec les partenaires européens sur le patrimoine minier.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la création d'un **parcours d'art contemporain** : créations murales, sculptures et installations sur **le thème du bleu et de l'ardoise**.

3 créations ont été réalisées en 2011; trois autres oeuvres s'inscriront sur la commune en 2012.

**Un dossier complémentaire sur la commune de Noyant la Gravoyère est visible sur la page internet du site de Centrale 7, rubrique Parcours d'art Atlanterra, dossier n°2.*

L'association Centrale 7

L'association Centrale 7 a pour objectif la création et la diffusion artistique sur la friche industrielle des anciennes mines de fer à Nyoiseau, commune proche de Noyant la Gravoyère.

L'association est assistant à maîtrise d'ouvrage. Elle est chargée de l'accompagnement dans la conception, le montage et le pilotage de la création du parcours d'art contemporain sur la commune de Noyant la Gravoyère de juin 2010 à juin 2012.

Plus d'informations sur www.centrale7.net

2/ LE PROJET ARTISTIQUE

La thématique du bleu et de l'ardoise

La thématique retenue pour les créations artistiques est celle du BLEU et de l'ARDOISE.

Le projet de la création d'un parcours d'art contemporain doit permettre de **valoriser l'empreinte minière ardoisière** de Noyant la Gravoyère et plus largement de toute cette histoire commune en Europe.

La dimension artistique apportera des schémas originaux pour préserver le patrimoine de façon durable et sensibiliser de nouveaux publics et de nouvelles générations.

L'objectif est de créer un registre artistique autour du patrimoine minier.

Le thème n'oblige pas l'artiste à travailler uniquement avec cette couleur ou uniquement avec ce matériau, il peut être décliné de diverses manières.

→ **Le « bleu » et « l'ardoise » sont des notions à utiliser comme des supports créatifs** qui peuvent être mis en parallèle, en confrontation ou être utilisés individuellement.

Ces termes sont eux-mêmes le rappel au passé minier de la commune. L'oeuvre et son sujet doivent être tournés vers l'avenir.

Les objectifs donnés à la réalisation du parcours d'art

Développer l'attractivité du territoire : valorisation de l'image locale

- Renforcer le développement de la culture et du tourisme sur la commune de Noyant la Gravoyère et plus largement du Pays Segréen
- S'inscrire dans la dynamique de la politique de marque de l'Anjou Bleu menée sur le Pays Segréen

Développer la création artistique contemporaine

- Aider à la professionnalisation des artistes contemporains
- Soutenir la jeune création

Favoriser les rencontres artistes/habitants : mobiliser la population autour d'un projet fédérateur

- Développer des actions de médiations envers la population
- Sensibiliser les publics à l'art contemporain
- Le rôle de l'artiste : révéler un imaginaire collectif

Intégrer la dimension européenne : favoriser les échanges artistiques et culturels avec les partenaires

- Insérer la dynamique européenne au coeur du projet de la création du parcours d'art contemporain, en accueillant des artistes issus des pays partenaires pour la réalisation d'une oeuvre

La place de l'oeuvre : requalifier les lieux et leurs usages, intégrer les oeuvres au contexte

- Donner une thématique artistique en accord avec les objectifs généraux du projet Atlanterra : le Bleu et l'Ardoise, pour que les oeuvres s'intègrent au contexte du patrimoine ardoisier de la commune et ceci d'une façon pérenne
- Permettre aux artistes d'apporter leur sensibilité et leur regard sur le territoire
- Valoriser le patrimoine minier par la création artistique contemporaine et ainsi lui offrir de nouveaux publics et une nouvelle voie de sensibilisation

3/ L'APPEL A CANDIDATURES

une sculpture/ une installation : au sein du Parc St Blaise

Présentation du site :

Le Parc St Blaise est un espace de loisirs. Situé à quelques kilomètres du centre de Noyant la Gravoyère, il se définit avant tout comme un espace naturel.

A l'entrée du parc se trouve : un camping du même nom, un restaurant et un centre équestre. Une fois à l'intérieur, l'espace s'ouvre sur la vallée de Misengrain et sur le site de la Mine Bleue (structure touristique sur l'ancienne mine d'ardoises).

Le parc accueille principalement un public local et familial, surtout à la période estivale. Les visiteurs ont accès aux sentiers de randonnées pédestres et à la plage. Des activités sont organisées en juillet et août.



La sculpture ou l'installation devra prendre place sur l'espace de verdure et/ou sur l'espace « plage » présenté en images ci-contre.

La dimension et la forme de la création sont libres.
Elle devra répondre aux critères de la ligne artistique exposée ci-dessus.

L'implantation de l'oeuvre dans l'espace est un critère, pour autant il n'est pas obligatoire d'occuper tout l'espace.





**Plus d'images du Parc
St Blaise sont visibles sur
la page internet du site de
Centrale 7, rubrique
Parcours d'art Atlanterra,
dossier n°3*

Les créations existantes du parcours d'art Atlanterra :



Jean-Marc Bourasseau

« *Passage Bleu* »

2011

Entrée du parc St Blaise



Thomas Frey

« *L'Ardoisonaure* »

2011

Façade du foyer des jeunes



Rame

« *Ceux d'à haut, ceux d'à bas* »

2011

Salle des fêtes

Deux autres créations et résidences à venir en mars/avril 2012 :

- Avec **Roberta Pracchia et Olivier Limare** : créations murales et sculptures sur le bâtiment de l'école primaire publique René Brossard, centre bourg de Noyant la Gravoyère
- Avec **Bozo** : sculpture devant la Mairie de Noyant la Gravoyère

4/ CONDITIONS GENERALES

1/ Profils recherchés :

- Hommes / femmes majeurs
- Pas de limite d'âge
- Artistes professionnels ou en voie de professionnalisation (Etudiants en dernière année d'étude d'Ecole des Beaux Arts/d'Ecole d'Architecture)

2/ Critères de sélection des projets artistiques :

Les artistes :

- Respect de la thématique : Le Bleu et l'Ardoise
- Capacité de l'oeuvre à s'inscrire dans le projet d'ensemble de la création du parcours d'art contemporain sur la commune de Noyant la Gravoyère.
- Le développement d'actions de médiation autour de la création de l'oeuvre.

La commune de Noyant la Gravoyère est une commune rurale. Pour que l'introduction d'une création artistique contemporaine soit sincèrement acceptée par la population et qu'elle soit en adéquation avec son territoire d'accueil, nous aurons un regard particulier envers les artistes qui présenteront des actions permettant d'intégrer au mieux les oeuvres d'art dans l'espace public.

Les oeuvres :

- La technique et les matériaux sont libres.
- La forme de la création est également libre : oeuvre interactive, oeuvre collective avec les habitants, enfants, jeunes...de la commune, oeuvre diurne et/ou nocturne, oeuvre visuelle et sonore...
- La durée de vie de l'oeuvre sera l'un des critères. L'oeuvre devra être pérenne, au delà de 5 ans
- L'inscription de l'oeuvre dans l'espace public, en accord avec le contexte historique et social de la commune

3/ Conditions :

Les conditions de participation sont précisées dans une convention qui lie l'artiste à la commune de Noyant la Gravoyère. Ladite convention sera signée entre l'artiste retenu et la commune.

Rémunération :

A titre d'indemnisation, l'artiste participant et ayant satisfait aux closes de la convention le liant à la commune de Noyant la Gravoyère bénéficie d'une bourse de 5000 €.

La bourse artistique se fera selon un versement précis. Il s'effectuera en deux temps : au départ après signature du contrat, puis à la fin de la création.

Tout désistement de l'artiste entraînera le remboursement intégral de la somme versée.

La bourse artistique comprend les mentions suivantes :

- La réalisation de l'oeuvre : la création, l'achat et le travail des matériaux, la logistique, le transport éventuel d'éléments de l'atelier sur le site, et l'installation de l'oeuvre (les artistes sont tenus d'apporter outillages et matériaux nécessaires à leur travail.
- La présence obligatoire de l'artiste lors du vernissage de son oeuvre
- La présence obligatoire de l'artiste lors de l'inauguration du parcours d'art contemporain en Juin 2012. (les dates exactes seront précisées rapidement)
- La réalisation par l'artiste d'un texte explicatif de son oeuvre et de sa démarche artistique
- L'engagement de l'artiste à mettre en place des moyens pour assurer la meilleure pérennité possible de son oeuvre

Présence de l'artiste :

Dans la convention qui sera signée, l'artiste s'engage à participer à :

- 4 interventions au maximum, d'1 heure, auprès d'un public varié : scolaires de l'école primaire René Brossard, lycéens d'une classe patrimoine, tous publics pour une conférence, les jeunes du foyer de la commune, les enfants du centre de loisirs...
- 4 ateliers de créations au maximum, de 2h chacun. Ceci auprès d'un public enfance/jeunesse. Les prestations dépassant ce quota feront l'objet d'une rémunération supplémentaire.

Logement, repas, transports :

- Le logement sera pris en charge pendant la durée de création (1 mois maximum) par l'association Centrale 7, sur Noyant la Gravoyère ou sur Nyoiseau.
- La mise en place d'un forfait journalier permettra de prendre en charge une partie des repas (1 mois maximum)
- Le transport de l'artiste : deux allers-retours de son lieu de domicile à Noyant la Gravoyère sera réservé et pris en charge par l'association Centrale 7

Espace de travail :

Un espace de travail sera à disposition de l'artiste au sein des bâtiments de l'association Centrale 7, dans les anciennes mines de fer de Nyoiseau.

L'artiste retenu pourra bénéficier d'un espace individuel sur la durée de la période de création et bénéficier des espaces de travail collectif du bâtiment de Centrale 7.

Réalisation de l'oeuvre :

L'artiste dispose d'un mois pour la réalisation de son oeuvre : **entre le 1er mars et le 30 avril 2012.** (Les dates seront précisées avec l'artiste retenu)

Sécurité de l'oeuvre :

Les oeuvres ne devront pas présenter de danger pour les visiteurs (risque de chute, de coupures...)

4/ Modalites de candidature :

La candidature est à faire parvenir à l'association Centrale 7 **avant le 25 janvier 2012 à minuit** par :

- **Par e-mail** : les documents peuvent être scannés et envoyés sur l'adresse **atlanterra.parcours.art@gmail.com**, (le poids de l'email ne doit pas dépasser 5 Mo).

Un email vous sera envoyé pour confirmer la réception du dossier. Merci de vérifier cette dernière étape et de nous contacter si elle n'est pas réalisée.

- **Par courrier** : le cachet de la poste faisant foi. Les visuels et autres documents pourront être envoyés sur CD.

Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte dans la sélection.

Contenu de la candidature :

- Bulletin de candidature ci-joint, complété et signé
- Un extrait de book, présentation écrite et visuelle des travaux réalisés (10 visuels maximum)
- Un texte biographique (100 mots maximum)
- 4 à 10 visuels du projet artistique pour le projet Atlanterra, parcours d'art contemporain : support numérique ou papier
- Un texte expliquant la démarche globale de l'artiste sur ce projet
- Une note explicative pour le projet de création comprenant : les matériaux pressentis, la taille de l'oeuvre, le nombre d'éléments la composant...

5/ Le mode de selection des candidatures :

L'association Centrale 7, en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, effectuera une présélection des candidatures qu'elle réceptionnera.

Celles-ci seront exposées aux membres du **Comité technique et artistique**. Ce comité a été créé spécialement pour le projet. Il est composé de professionnels de la culture, d'habitants de la commune et de représentants du projet Atlanterra.

Les candidatures seront proposées **au Maire de la commune de Noyant la Gravoyère** et au **Conseil Municipal** qui prendront la décision finale.

La sélection des artistes est voulue nationale et européenne.

L'association Centrale 7, en concertation étroite avec la Mairie de Noyant la Gravoyère, se réserve le droit de contacter certains candidats pour étayer son jugement concernant les projets et leurs auteurs ainsi que de leurs demander un ou des devis complémentaires.

Les projets seront étudiés du 25 janvier au 15 février 2012.

Les candidats sélectionnés seront informés au plus tard le 1er mars 2012.

Contacts :

Association Centrale 7

Carreau de Bois II

49500 NYOISEAU

Tel : 02.41.61.30.34.

N'hésitez pas à nous contacter par email pour tous renseignements complémentaires :

atlanterra.parcours.art@gmail.com

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je soussigné(e), (Nom, Prénom).....
Déclare me porter candidat(e) pour participer au projet Atlanterra, parcours d'art contemporain sur
la commune de Noyant la Gravoyère, en pleine connaissance et acceptation des conditions
générales décrites dans l'appel à projet artistique ci-joint.

Mention manuscrite « Lu et approuvé » :

Date :

Signature :